



Photo Yan Dehais

Le Campignois

Publication communale d'information

éditée par la Mairie

Le Mot du Maire :

Le café du village, le bistrot, le bar-tabac sont des éléments incontournables du paysage français. Bien ancrés dans notre culture et nos racines, ils sont à la fois un lieu de rencontres, un commerce de proximité, un lieu d'activité économique... parfois le dernier en activité dans le village, quand tous les autres commerces et services ont déjà disparu...

Nous avons la chance d'avoir dans notre village un café, il est important de le défendre et de le soutenir.....

Chaleureusement,

Gaëtane Schlosser

Les prochains rendez-vous

11/11/2013 : commémoration au monument aux morts à 11h15 - participation des enfants de l'école pour le chant de la Marseillaise

16/11/2013 : loto organisé par les Anciens Combattants à la salle des fêtes (02 32 41 23 28)

23/11/2013 : soirée repas bourguignon au bar de la pelouse (réservation au 02 32 41 41 09)

30/11/2013 : repas du club des Tilleuls à la salle des fêtes (réservation au 02 32 41 43 03)

08/12/2013 : bourse aux jouets et de vêtements à la salle des fêtes (association Les Z'enfants d'abord) et marché de Noël (réalisation d'objets par les enfants avec la participation de l'atelier des Abeilles) à la salle des associations

« LE CAFE »

Depuis les années 60, on constate une baisse constante du nombre de cafés dans les villages ruraux. Certains de nos villages voisins proches n'ont plus de café et la dynamique du bourg s'en ressent. Les habitants regrettent leur disparition.

De nombreux facteurs règlementaires et économiques ainsi que l'évolution des modes de vie et de consommation, ont grandement fragilisé nos cafés de village : l'exode rural, l'arrivée des «néo-ruraux» à la campagne, puis l'émergence de nouveaux lieux «virtuels» d'échange d'information, de rencontres ou de jeux favorisée par les nouvelles technologies (Internet et son lot de sites comme Facebook, Twitter, les jeux en ligne, etc...)

Face à ce constat et conscients de l'intérêt et du rôle des cafés au cœur de toute vie locale il est urgent de défendre cette branche professionnelle, aujourd'hui affaiblie.

RAPPEL : si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale, il est encore temps de le faire. Venez en mairie muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile avant le 31/12/2013.

Ouverture du secrétariat de la Mairie :

Le lundi et le vendredi de : 14h à 18h

Le jeudi : 14h à 19h

Coordonnées de la Mairie :

Tél : 02.32.41.02.52 - fax : 02.32.41.22.64

Courriel : mairie.campigny27@orange.fr

Au « Bar de la Pelouse », Valérie et Laurent, nouveaux propriétaires depuis le 1^{er} septembre 2013, vous accueillent dans une ambiance chaleureuse du mardi au samedi de 7h à 20h et le dimanche de 7h à 13h.

Jeux de fléchettes, baby-foot et bonbons...dépôt du journal local, jeux à gratter, dépôt de pain...

LES NOUVEAUX SERVICES

Plat du jour fait maison
Crêpes le vendredi
Sandwichs, croques monsieur
à toute heure
Petite épicerie : lait, pâtes,
farine, chocolat, huile...
Et quelques produits frais :
beurre, crème, jambon

Organisation de repas sur
demande



LES REGLES COMMUNES A TOUT FEU DE PLEIN AIR BIEN VIVRE ENSEMBLE

QUAND PUIS-JE BRÛLER ?

L'incinération peut se faire entre le 15 octobre et le 15 mars de chaque année dans notre département.

QUE PUIS-JE BRÛLER ?

Seuls des déchets végétaux peuvent être brûlés à l'exception de tonte d'herbe, de conifères (pin, sapin, thuya...) et de souches d'arbres.

Il est formellement interdit de brûler les déchets ménagers, d'emballage, le plastique ...

Retrouvez plus de détails sur le site internet de la Préfecture de l'Eure

Nous rappelons que les dépôts sauvages de déchets végétaux sont interdits (Arrêté Municipal du 07 mai 2013).

PERMANENCES DE L'ESPACE INFO ENERGIE DANS VOTRE COMMUNE

La communauté de communes a réalisé une opération de thermographie aérienne des toitures des bâtiments de l'ensemble du territoire. Vous pouvez disposer du cliché de votre habitation

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont des photos infrarouges de toitures de bâtiments prises par une caméra thermique embarquée sur un petit avion. Le cliché fait apparaître des niveaux de rayonnement. Ceux-ci permettent de caractériser le niveau d'isolation du logement : plus le rayonnement est élevé et plus la quantité de chaleur qui s'échappe du logement est importante.

QUELLES EN SONT LES CONDITIONS ?

Les images infrarouges doivent être prises :

- avant le lever du soleil dont le rayonnement fausse les résultats,
- par temps froid (température avoisinant les 0°C sur une période d'une semaine)
- aux horaires de chauffage maximum du bâtiment donc hors week-end et vacances scolaires
- sans brouillard ni neige ou gel et par temps sec et vent faible

QUE PEUT-ON EN ATTENDRE ?

L'opération ne donne qu'une information qualitative de l'état thermique de la toiture ciblée, c'est donc une sensibilisation et non une expertise.

L'interprétation d'une thermographie n'a de sens que si elle est rapprochée des conditions climatiques de prises de cliché, de l'utilisation du bâtiment, des matériaux qui le composent et de son occupation. De nombreux facteurs peuvent avoir une influence sur les résultats (inclinaison de la toiture, conception du bâtiment, équipements intérieurs, comportements des usagers...). Les résultats de cette étude ne sont pas le reflet de l'état général d'isolation du bâtiment, il convient donc de rester prudent sur la lecture des résultats.

LA LECTURE DES RESULTATS PAR UN SPECIALISTE

Un interlocuteur de l'espace Info énergie vous fera la lecture du cliché de votre habitation et vous donnera des conseils gratuits :

Le mercredi 20/11/2013 : à Pont-Audemer de 9h à 12h et à Tourville de 14h à 17h

Le vendredi 22/11/2013 : à Campigny de 9h à 12h et à Manneville de 14h à 17h

Le lundi 25/11/2013 : à Toutainville de 9h à 12h et à Pont-Audemer de 14h à 17h

Le vendredi 13/12/2013 : à Campigny de 9h à 12h et à Manneville de 14h à 17h

Le lundi 16/12/2013 : à Toutainville de 9h à 12h et à Pont-Audemer de 14h à 17h

Le mercredi 18/12/2013 : à Pont-Audemer de 9h à 12h et aux Préaux de 14h à 17h

